

## République Française



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 novembre 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER,  
M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET,  
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL *procuration*, M. Jean PALLUD

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND, *procuration*

***Commune de Vovray-en-Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie MERMILLOD

**Date d'affichage** : 30 NOV. 2023

**OBJET** : CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE  
VERSEMENT D'UNE AIDE A ALLIAGE HABITAT EN APPLICATION DU P.L.H.

## CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE VERSEMENT D'UNE AIDE A ALLIADE HABITAT EN APPLICATION DU P.L.H.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération n°2013-12-75 du 3 décembre 2013, a adopté le Programme local de l'habitat (P.L.H.) de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

En vue de développer une offre en logements plus diversifiée et plus accessible, le P.L.H. comporte notamment l'action n°1.3, consistant à appuyer financièrement la réalisation des opérations en logements aidés.

Sous réserve de l'observation d'un certain nombre de critères, la C.C.P.C. verse au maître d'ouvrage de l'opération une aide financière par logement selon son type.

Monsieur le Président explique que l'opération située au 27 route de sous l'église à Allonzier la Caille portée par ALLIADE HABITAT, et réalisée par le promoteur PETRUS sur la commune d'Allonzier la Caille, comporte 2 logements en PLUS, 1 logement en PLAI. A l'examen du dossier, la demande répond aux critères d'éligibilité fixés par le P.L.H.

Cette opération a donné lieu à une décision de financement de l'Etat, le 8 décembre 2020.

La contribution de la C.C.P.C. se porterait donc à :

$$\dots 2 \times 1\,600.00 \text{ €} + \dots 1 \times 2\,000.00 \text{ €} = 5\,200 \text{ €}$$

Type de logement	Aide CCPC
Logement PLUS (x 2.....)	3 200 €
Logement PLAI (x 1.....)	2 000 €

Elle sera versée en une fois suite à la notification par le demandeur du commencement des travaux (et sur présentation de l'acte de VEFA le cas échéant). Si l'opération ne va pas à son terme, le demandeur sera dans l'obligation de rétrocéder le montant de cette subvention à la CCPC.

Monsieur le Président propose d'autoriser le versement de cette aide financière à ALLIADE HABITAT.

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le 30 NOV. 2023

ID : 074-247400112-20231128-D\_2023\_127-DE

2023-127 FONCIER/ CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE VERSEMENT D'UNE AIDE A ALLIADE HABITAT EN APPLICATION DU P.L.H.

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur le versement de l'aide financière sus-énumérée.

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** le versement d'une aide financière de 5 200 € en application de l'action n°1.3 du PLH, dans le cadre de l'opération de création de logements aidés, conduite par ALLIADE HABITAT
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes

La Secrétaire de Séance  
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le :

30 NOV. 2023

Le Président  
Xavier BRAND

